

LES INTERCLUBS JEUNES COMITE 22 TT

Mise à jour octobre 2018

1- Dispositions générales

1,1- Conditions de participation

Il s'agit d'une compétition par équipes.

Les interclubs départementaux sont organisés dans les catégories suivantes :

Juniors, garçons et filles

Cadets, garçons et filles

Minimes, garçons et filles

Benjamins, garçons et filles

(Ages au 1^{er} janvier de la saison en cours).

L'échelon départemental est qualificatif pour l'échelon régional sauf en Juniors. Chaque Comité qualifie, pour l'épreuve régionale:

deux équipes dans les catégories benjamins et minimes, garçons et filles ;

deux équipes dans la catégorie « cadets » ;

une équipe dans la catégorie « cadettes ».

Les équipes doivent être complètes et une féminine est autorisée à jouer dans une équipe masculine. Pour le comité TT22, les équipes féminines incomplètes seront autorisées à jouer (2 joueuses par équipe) mais ne seront pas qualifiables à l'épreuve régionale

Les ententes de clubs sont autorisées dans les catégories féminines.

Un joueur ou une joueuse benjamin(e) peut jouer en minimes, mais il ou elle ne peut pas participer dans sa catégorie pour la suite de la compétition.

Un joueur ou une joueuse minime peut jouer en cadets(es) mais il ou elle ne peut pas participer dans sa catégorie pour la suite de la compétition.

1,2- Responsable de l'organisation

Le Comité des Côtes d'Armor de Tennis de Table.

1,3- Conditions financières

L'inscription d'une équipe est facturé 5 € par le CDTT22

Les frais de déplacement et d'hébergement des participants(es) sont à leur charge.

1,4- Dispositions diverses

Qualification niveau Régional : Chaque association recevra par la Ligue de Bretagne la liste de son (ou de ses) équipe(s) soit qualifiée (ées), soit repêchable(s). Elle devra confirmer la (ou leur) participation et retourner le bulletin dûment complété au siège de la Ligue de Bretagne de Tennis de Table pour la date mentionnée. Toute inscription arrivée au-delà de la date limite sera refusée et la Ligue de Bretagne de Tennis de Table procédera au repêchage.

2- Déroulement sportif

2,1- Titres attribués

8 titres sont attribués.

2,1,1 – Filles :

Equipe championne des Côtes d'Armor juniors

Equipe championne des Côtes d'Armor cadettes

Equipe championne des Côtes d'Armor minimes

Equipe championne des Côtes d'Armor benjamins

2,1,2 – Garçons :

Equipe championne des Côtes d'Armor juniors

Equipe championne des Côtes d'Armor cadets

Equipe championne des Côtes d'Armor minimes

Equipe championne des Côtes d'Armor benjamins

2,2- Principes

2,2,1 – Formule : (voir formule I.203.2.5; chapitre 2 ; titre 1 des règlements sportifs)

Equipe de trois joueurs ou de trois joueuses en un groupe unique ; Inscription possible d'un remplaçant (1 joueur/joueuse supplémentaire par équipe) Les joueurs et leur place pouvant être modifié à chaque rencontre

Les trois joueurs ou joueuses d'une équipe sont désignés(es) par A, B, C ;

Les trois joueurs ou joueuses de l'équipe adverse sont désignés(es) par X, Y, Z ;

L'ordre des parties est : AY – BX – CZ – AX – BY ;

Les parties se disputent au meilleur des cinq manches (trois manches gagnées).

Si besoin est, le juge arbitre peut faire disputer la rencontre sur deux tables.

2,2,2 – Arrêt de la rencontre :

Selon les catégories La rencontre ira à son terme dans la mesure du possible ou pour faire tenir l'horaire général la rencontre sera arrêtée dès que l'une des deux équipes a un total de points parties égal à trois. Le choix sera annoncé en début de compétition par catégorie mais toutes modifications en cours de compétition seront possibles par décision du Juge Arbitre pour faire tenir les horaires

2,2,3 – Décompte des points : (voir article I.201 ; chapitre 2 ; titre 1 des règlements sportifs)

Dans chaque rencontre, un point est attribué par partie gagnée. L'addition des points-parties obtenus par chaque équipe détermine le résultat de la rencontre. Le résultat de la rencontre doit tenir compte de l'ordre des parties déterminé sur la feuille de rencontre.

Les points rencontre suivants sont attribués :

une victoire : 3 points ;

une défaite : 1 point ;

une défaite par forfait ou pénalité : 0 point.

2,2,4 – Classement des équipes dans une poule : (voir article I.202 ; chapitre 2 ; titre 1 des règlements sportifs)

Le classement dans une poule est établi dans l'ordre décroissant du nombre de points rencontre.

Si deux ou plusieurs équipes sont à égalité de points rencontre, il est établi un nouveau classement de ces équipes portant sur les rencontres disputées entre-elles. Chaque fois qu'une ou plusieurs équipes ne peuvent pas être classées, il convient de recommencer la procédure du départage décrite dans l'article I.202.1 (score acquis) ou I.202.2 (toutes parties jouées); chapitre 2 ; titre 1 des règlements sportifs.

2,2,5 – Nombre de joueurs(euses) étrangers(ères) dans une équipe : (voir article II.609, chapitre 6, titre 2 des règlements administratifs).

Une équipe ne peut comporter qu'un seul joueur ou une seule joueuse étranger(ère).

2,2,6 – Nombre de joueurs(euses) mutés(ées) dans une équipe : (voir article II.610, chapitre 6, titre 2 des règlements administratifs).

Une équipe ne peut comporter qu'un seul joueur ou une seule joueuse muté(e).

2,3- Déroulement sportif

Suivant les catégories, les équipes sont réparties en poule de 3 à partir de 6 équipes engagées. 1 seule poule si moins de 6 équipes dans la catégorie

Les poules sont établies en tenant compte, pour toutes les catégories, des classements individuels des joueurs ou des joueuses suivant le dernier classement officiel diffusé. (total des points des 3 meilleurs joueurs/joueuses inscrits dans l'équipe) Les équipes sont ensuite placées selon la règle du serpent. Dans chacune des poules, toutes les équipes se rencontrent et sont classées puis les 2 premières équipes de chaque poule sont placées en tableau final. Un classement des 4 premières équipes de chaque catégorie sera effectué. Si le temps le permet et selon le nombre d'équipes engagées un classement des 8 premières équipes ou intégral pourra être effectué.

3- Horaire général

Début des épreuves à partir de 9h00. Les différentes catégories seront convoquées en décalé

Le juge arbitre établira l'horaire général qui sera diffusé aux clubs quelques jours avant la compétition

Le juge arbitre a toute autorité pour faire disputer une rencontre ou une partie de rencontre sur deux tables afin de conserver un horaire équitable entre les tours.

4- Juge arbitrage

La composition des poules de tous les tableaux sera effectuée avant les épreuves sous l'autorité du juge arbitre, en présence du délégué de l'épreuve.

Le juge arbitre est chargé de faire respecter le présent règlement.

Composition de la table d'arbitrage : 1 JA (2 ou 3) assisté de 2 JA1

5- Tenue sportive

Une tenue sportive correcte sera exigée pour toutes les joueuses et tous les joueurs.

Sur les podiums, les joueurs et les joueuses se présenteront en tenue sportive.

Les récompenses ne seront données qu'aux joueurs et aux joueurs(euses) présents(es) à cet instant.

6- Organisation- Inscription des équipes

Elle est confiée au club de PLERIN. Elle se déroulera à la salle OCEANE 3 rue de la croix 22190 PLERIN le samedi 12 janvier 2019

Les inscriptions seront prises exclusivement sur le site du comité TT22 et seront closes le vendredi 21 décembre 2018 à minuit

7- Modifications éventuelles

Tous les cas non prévus par le présent règlement seront débattus par la Commission Jeunes et Féminines du Comité TT22

La Commission Jeunes et Féminines du Comité TT22 se réserve le droit de modifier le présent règlement.